

# RÉAMENAGEMENT DE L'ANCIEN CIMETIERE



*L'interdiction d'utiliser les phytosanitaires dans l'espace public a fortement modifié les pratiques d'entretien début 2017.*

*Depuis cette date, les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien de tous les espaces verts y compris les cimetières et les terrains de sport qui représentent des espaces à contraintes pour leurs gestionnaires.*



## Ce qui pose problème pour l'entretien dans les anciens cimetières...

- Des zones fragmentées,
- Des inter-tombes et des allées de tailles différentes,
- Une répartition des sépultures hétérogènes,
- Un espace très hétérogène et morcelé.

Avec l'interdiction des produits phytosanitaires dans les lieux publics, la « loi Labbé » rend l'entretien de ces espaces beaucoup plus compliqué. Actuellement, l'entretien de l'ancien cimetière, représentant une surface d'environ 2000m<sup>2</sup> (hors concessions), est presque entièrement mécanique (binette, râteau, ...) et manuel pour les endroits les plus difficiles.

Les agents techniques municipaux consacrent beaucoup plus de temps à l'arrachage des herbes sauvages, le binage et le ratissage des allées.

Certes les résultats sont efficaces, mais peu pérennes, et l'opération doit être renouvelée très souvent à partir du printemps.

Les gravillons recouvrant les allées sont aussi source de difficulté pour l'utilisation de certains outils et gênent l'accès aux personnes à mobilité réduite (cannes, fauteuils) et aux poussettes.

## Ce que nous avons réalisé

Après avoir étudié ce qui se fait dans d'autres communes, et bénéficiant de l'expérience de M. Durand, Directeur Général des Services, qui avait déjà œuvré dans ce domaine à Rouen, nous avons retenu la solution de la végétalisation du cimetière.

Le principe est simple : occuper tout l'espace par une végétation maîtrisée, empêchant ainsi les herbes indésirables de s'installer.

La technique retenue pour la mise en place de cette couverture végétale : l'hydroseeding et plantation manuelle sur les secteurs non traitables. Nous avons utilisé un mélange d'espèces couvrantes et à pousse lente.

L'entretien est ainsi réduit à 3 ou 4 tontes par an, ce qui permet de réaffecter les heures économisées sur d'autres espaces communaux.

## Végétalisation contrôlée

Avec l'évolution de la réglementation et des attentes des gestionnaires et des usagers, l'aspect des espaces verts et des espaces engazonnés ainsi que leurs pratiques d'entretien ont changé. D'un gazon régulièrement entretenu et tondu pour conserver un tapis végétal, vert, dense et propre, l'aménagement et l'entretien de certains espaces publics a évolué vers la démarche de végétalisation ou d'engazonnement contrôlé.

Cela est lié à des contraintes réglementaires, mais aussi à une problématique budgétaire, une préoccupation environnementale croissante et aussi parfois à des contraintes d'accès.

Cette gestion est envisagée comme une des alternatives à l'entretien chimique des espaces publics



## L'hydroseeding ou semis par projection

L'hydroseeding est une méthode de semis par projection hydraulique permettant de semer rapidement et efficacement des larges surfaces ou des zones d'accès difficile.

Cette méthode fait appel à un hydroseeder, véhicule équipé d'une pompe pour l'épandage et d'une cuve dans laquelle les semences sont mélangées à de l'eau et associées à des ingrédients complémentaires pour faciliter le semis et l'implantation.

Champs d'applications :

- Trottoirs, îlot de directions (giratoires), aires sablées
- **Cimetières**
- Terrains stabilisés
- Abords des terrains de sports
- Talus
- Berges de rivières
- Infrastructures routières, carrières, décharges
- Pour grandes et petites parcelles, sites industriels et collectivités

Le mélange retenu pour cette couverture végétale est constitué de :

- 10% RGA (Ray Grass Anglais),
- 50% Koeleria,
- 30% Fétuque ovine
- 10% Fétuque rouge ½ traçante

## Les espaces inter-tombes et à accès difficiles

Si l'hydroseeding permet de couvrir rapidement de grandes surfaces, tels que les allées, il n'en reste pas moins qu'il faut prendre en compte les espaces plus réduits que sont les inter-tombes et les zones ne permettant pas un entretien mécanisé.

Nous avons donc après avoir fait des tests, choisi d'occuper ces espaces avec une autre espèce, l'*Herniaria Glabra*, appelée aussi Turquette.

Cette turquette est une petite vivace persistante au port particulièrement prostré. Cette plante commune en France est un modèle de frugalité, produisant des tiges couchées couvertes de minuscules feuilles vertes puis en été des petites grappes de fleurs vertes également. Parfaitement à l'aise entre les pierres, très rustique, elle se contente d'un sol peu profond, même caillouteux, pauvre et sec.



## Le résultat attendu !



L'ancien cimetière tel qu'on pouvait le voir avant



L'ancien cimetière tel qu'il est aujourd'hui

## L'entretien des tombes par les visiteurs

L'interdiction de produits phytosanitaires s'applique aussi aux personnes qui entretiennent les tombes.

Les désherbants et pesticides sont bien évidemment interdits pour le nettoyage des pierres tombales et chapelles. Certains produits courants comme l'eau de javel peuvent être également source de dégradation pour l'environnement végétal et sont également proscrits.

**Nous vous recommandons donc l'utilisation d'eau et de savon notamment le savon de Marseille ou le savon noir.**